

Mot du maire

Il me fait plaisir de vous dévoiler les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de 2023. Ce budget est le résultat du travail concerté des membres du conseil et de l'équipe de direction qui ont collaboré à l'établissement des priorités et orientations de la nouvelle année. Nous entrevoyons 2023 comme un nouveau départ et il y a beaucoup d'investissements à réaliser afin d'amener Saint-Antoine-de-Tilly à rayonner dans la région.

L'analyse des données budgétaires réalisée dans le cadre de la préparation du budget a révélé une hausse des dépenses totalisant 476 321 \$ pour 2023 alors que nous enregistrons une hausse de revenus de seulement 252 144 \$. Nous faisons donc face à un écart budgétaire de 224 178 \$ pour l'année 2023. Des décisions ont donc dû être prises afin de combler la différence de revenus à percevoir.

La hausse des dépenses est attribuable à plusieurs facteurs : l'augmentation de la masse salariale de 20 % dû aux mouvements de personnel, une hausse des quotes-parts de 9 % ainsi que des coûts de réparation des infrastructures que nous aurons à réaliser en urgence afin d'éviter une accélération de leur détérioration, diminuant ainsi le risque d'une augmentation future des coûts de réfection.

Vous comprendrez par ailleurs que la municipalité n'est pas à l'abri de la hausse du coût de la vie et que l'inflation se transpose également dans nos dépenses. De plus, nos analyses démontrent que le cumul des taux de taxation de 2020 et 2021 a résulté en une variation nulle de la taxation. Donc, cette année, nous rattrapons le 8 % correspondant à l'augmentation planifiée, mais non réalisée.

Je me permets par ailleurs de signaler que notre municipalité présente depuis plusieurs années l'un des taux de taxation les plus bas parmi les municipalités de la MRC et qu'en dépit de la hausse que nous annonçons aujourd'hui, nous continuerons d'être parmi les municipalités ayant le taux de taxation le plus faible, nous situant ainsi au 16e rang des 17 municipalités de la MRC.

En conclusion, les investissements que nous aurons à réaliser en 2023 nécessitent que nous disposions de revenus supplémentaires. Pour ce faire, le conseil municipal a résolu à l'unanimité de hausser la taxe de 12 % équivalent à 0,0455 \$/100 \$ d'évaluation.

Cela étant, nous consacrerons toutes nos énergies à réduire les dépenses municipales partout où ce sera possible, tout en nous assurant d'aller chercher toutes les subventions disponibles et de participer à tous les programmes gouvernementaux à notre disposition afin de réduire nos coûts et optimiser notre développement.

Soyez assurés de notre engagement à continuer à offrir des services de qualité à la population de Saint-Antoine-de-Tilly et à contribuer au maintien d'un milieu de vie active et rassembleur pour nos citoyens.ennes, en travaillant ardemment à construire un avenir prometteur pour notre municipalité.

Richard Bellemare, maire

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly